



**Compte rendu de la réunion du conseil municipal
de la commune de Gisse-sur-Ouche
Séance du vendredi 6 octobre 2017**

Le vendredi 6 octobre deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Gisse-sur-Ouche, régulièrement convoqué par convocation en date du 30 septembre deux mille dix-sept s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire, Évelyne GELIN.

Présent(s) : CLÉMENT Gaëlle, GELIN Evelyne, JACQUENET Marie-Jo, LEGRAND Ludivine, BAILLY Jean-Marc, LAMIDEY Jean-Noël, MOREAU Georges,

Absent(s) : JACQUETTON Jean-Yves (pouvoir à GELIN Evelyne), SERVIÈRE Laurent (pouvoir à LEGRAND Ludivine), AUGUSTE Mathieu, CLÉMENT Frédéric (pouvoir à BAILLY Jean-Marc)

Ordre du jour :

- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
- Autorisation d'embaucher du personnel en cas d'absence
- Communauté de Communes Ouche et Montagne :
 - convention bibliothèque – CCOM
 - déclassement statutaire de la compétence assainissement
- Cours d'informatique
- Travaux de voirie – Décision de travaux – Demande de subvention
- Questions diverses

I - Élection du secrétaire de séance

Mme Marie-Jo. JACQUENET, seule candidate, est élue secrétaire de séance à l'unanimité des élus présents et représentés.

II – DIA

Une demande de DIA a été reçue en mairie, concernant la maison de Mme Vivot, cour de Fontaine Petit, Une autre est attendue, concernant la maison Stivalet-Girard, rue du Moulin Thibel.

Le maire informe le conseil qu'elle ne fait pas usage du droit de préemption sur ces biens.

III - Autorisation d'embaucher du personnel en cas d'absence

Le maire indique qu'il importe d'être réactif pour faire face à d'éventuelles défections des agents d'animation. Elle demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher du personnel remplaçant en cas d'absence du personnel communal.

Le conseil municipal

décide à l'unanimité de créer un poste de remplaçant, qui sera affecté en tant que de besoin en cas de défection du personnel en poste.

charge le maire de prendre tout arrêté nécessaire à l'embauche de personnel remplaçant et de signer les contrats de travail aux mêmes conditions que celles des agents en place.

IV – Communauté de Communes Ouche et Montagne

A – Convention bibliothèque

Le maire informe le conseil que la CCOM propose aux communes gestionnaires d'une bibliothèque la conclusion d'une convention de soutien au fonctionnement en réseau des bibliothèques du territoire.

La mise à disposition d'un logiciel de gestion informatisée du prêt serait conditionnée par la signature de cette convention par les communes et équipes de bibliothécaires

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

B – Déclassement statutaire de la compétence assainissement

Le maire indique que sur proposition de son président le conseil de la communauté Ouche et Montagne a décidé le déclassement de la compétence assainissement de façon à pouvoir restituer aux communes la compétence « eaux pluviales » trop complexe à mettre en œuvre.

Elle précise qu'en tant que déléguée au conseil communautaire elle s'est opposée au déclassement de cette compétence.

Après présentation du rapport du maire et débat sur la proposition de déclassement statutaire de la compétence assainissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 9 voix pour et 1 abstention,

REJETTE la modification de l'article 6-5 des statuts de la CCOM.

V – Cours d'informatique

Georges Moreau présente au conseil le cadre des cours d'initiation à l'informatique organisé par ses soins à l'attention des habitants du village.

Il rappelle que le formateur n'est pas rémunéré. Les séances auront lieu dans la salle des fêtes ou éventuellement dans la salle du conseil de la mairie. Elles seront gratuites pour les participants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge les frais de déplacement du formateur bénévole.

VI – Décision de travaux rue de Nachet – Demande de subvention

Le maire rappelle les termes du programme de travaux de voirie préconisé par les services techniques du Conseil général en février 2013. Après les rues de la Gare, de Rochebuis, de l'Église et la ruelle de l'Anaïs, ce programme prévoit la remise en état de la rue de Nachet.

La rue de Nachet est inscrite au tableau des voies communales et peut à ce titre donner lieu à une aide du Conseil départemental au titre de la PSV.

Un montant 17 000 € de « provisions pour travaux rue de Nachet » a d'ores et déjà été inscrit au budget prévisionnel 2017.

Afin de pouvoir programmer cette opération, une demande de devis a été mise en ligne sur la plateforme Interbat. Plusieurs entreprises ont communiqué leur meilleure offre.

Il en ressort que le coût des travaux de réfection de la couche de roulement de la rue de Nachet peut être estimé à 43 748 € TTC. L'aide du Département au titre de la PSV pourrait être de 30 %.

Ayant entendu le rapport du maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- confirme la décision de réaliser des travaux réfection dans la rue de Nachet ;
- dit que des crédits ont d'ores et déjà été inscrits au budget de la commune en vue de cette opération.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 ;
- décide de solliciter l'aide du Conseil départemental au titre de la PSV à hauteur de 30 %

- dit que le plan de financement pourrait-être établi comme suit :

- DÉPENSES :

Travaux :	36 457,34 € HT
TVA au taux de 20 %	7 291,47 €
TOTAL	43 748.81 € TTC

- RECETTES :

PSV 30 %	10 937.20 €
FCTVA	5 468,60 €
Autofinancement	27 343.01 €
TOTAL	43 748.81 €

- charge le maire et le premier adjoint d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de la présente délibération.

VI - Questions diverses

- M. Jean-Marc Bailly rend compte des travaux de la commission Déchets de la CCOM (niveau de tri satisfaisant sur le territoire, achat d'un broyeur, redevance incitative, excédent budgétaire, réfection des déchèteries...) Le compte rendu de la commission est disponible en mairie.

- Il est rappelé que la prochaine journée citoyenne aura lieu le 28 octobre. Les volontaires sont invités à se faire connaître en mairie.

- Le maire indique qu'une entreprise interviendra dans l'hiver pour tailler les fruitiers du verger et au besoin remplacer les arbres secs. La haie du Pâquier sera complétée par la même occasion.

- Les conseillers rappellent la nécessité de redessiner les passages protégés sur la RD 9g et la RD33. Ces travaux doivent pouvoir être réalisés en régie par l'agent d'entretien.

- M. Jean-Noël Lamidey souhaite souligner que l'espace de stockage communal a bien été nettoyé et rangé comme annoncé.

Mis à l'affichage le 10 octobre 2017

Le maire de Gissey-sur-Ouche
Evelyne GELIN